

Paris, le 24 juin 2010

## **Natixis commercialise la carte *Rémunération* : la première carte prépayée pour les versements de salaires**

**Natixis commercialise à compter du 24 juin 2010 la première carte *Rémunération* auprès de ses clients, de grandes entreprises du marché français.**

Cette solution, très attendue par tous les employés non bancarisés, notamment dans les secteurs de l'intérim, de l'hôtellerie, du tourisme, du bâtiment et des travaux publics, offre une alternative au versement des salaires par chèque ou en espèces.

Concrètement, l'entreprise remet au salarié une carte bancaire prépayée sur laquelle elle verse son salaire, intégralement ou par acomptes. Cette carte permet ensuite au salarié de disposer rapidement de sa rémunération, avec toutes les facilités d'utilisation d'une carte bancaire classique : paiement chez les commerçants, retrait dans les distributeurs de billets, consultation du solde disponible par téléphone ou Internet.

L'originalité de la carte *Rémunération* est de combiner un moyen de paiement pratique et sécurisé pour les salariés et une gestion simplifiée de la paie pour leur employeur puisque cette carte s'inscrit dans un schéma juridique sécurisé en conformité avec le droit du travail.

Le marché de la carte prépayée est aujourd'hui en forte expansion avec un potentiel de 17 milliards d'euros de dépenses à l'horizon 2015<sup>1</sup>. Les cas d'application de cartes prépayées sont aujourd'hui variés : carte cadeau mono ou multienseigne, carte de transport, carte de restauration universitaire, carte « argent de poche » pour les jeunes de 12-17 ans. Néanmoins, c'est la première fois que ce type de carte est utilisé comme moyen de rémunération.

Contact Presse Natixis :  
Andrea Pucnik  
+33 1 58 19 47 41  
andrea.pucnik@natixis.com

<sup>1</sup> Étude PSE Consulting (juin 2006)